



Compte-rendu du CTL du 3 avril 2019

Administration

Mme ROUX-TRESCASES, Mme LECHEVALIER, Mme GAYTON-SEGRET, M DEVOS.
Secrétariat assuré par : Mmes FROMENT, TOULZAC, JOUBERT

Ce CTL, convoqué initialement le 20 mars a été boycotté compte-tenu de la visite du Ministre Darmanin et sa présentation de « la géographie revisitée ».

Madame la Présidente,

La visite du Ministre Darmanin a été l'occasion de découvrir vos propositions retenues quant à "la géographie revisitée".

La carte a été dévoilée aux maires et aux cadres et comptables de la DDFIP 87; le futur réseau est réduit à portion congrue. Vous prévoyez de fermer les trésoreries de:

- Magnac-Laval
- Nantiat
- Rochechouart
- Aix sur Vienne
- Pierre-Buffière
- Eymoutiers
- Châlus,

et le SIP-SIE de Saint-Yrieix-la-Perche.

Quant aux SIP de Bellac et de Saint-Junien: un arbitrage devrait avoir lieu pour n'en conserver qu'un.

Quelle violence pour nos collègues de découvrir cette carte dans la presse locale!

Maintenant, il vous faut répondre, sans détour, aux agents que vous avez plongé dans l'incertitude! Vous ne pouvez laisser perdurer ce silence plus longtemps, la santé des agents en dépend:

- calendrier des fermetures des sites
- affectation future des agents y compris l'EDR

Par ailleurs, les points de contact se multiplient: MSAP ou conseillers SPL. FO DGFIP 87 souhaite connaître les éléments suivants:

- les conseillers SPL: qui? Quelle affectation? Quelles modalités de fonctionnement?
- les MSAP: mairies? bureaux de poste? quels moyens humains? techniques? quelle sécurité?

Madame la Présidente, le 20 mars, vous avez signé l'arrêt de mort de notre réseau. Faites-nous connaître la date d'exécution.

Suite aux liminaires de FO et de la CFDT/CFTC, seules OS présentes, la Présidente a répondu qu'il s'agissait de la rénovation et de la modernisation de notre réseau pour s'adapter aux évolutions technologiques et aux habitudes de nos concitoyens. Le Ministre est dans une démarche nationale.

La Directrice invite les OS en réunion informelle le 10 avril pour évoquer ce nouveau maillage territorial, la carte n'étant qu'un élément de concertation. Selon elle, pour être efficaces, les petits services ne fonctionnent que par l'EDR, ils ne possèdent pas toutes les compétences et ont des conditions de travail dégradées (les intéressés apprécieront).

Le projet ne serait pas figé mais la concertation doit être remontée à l'été ... Le projet prendrait en compte les souhaits des agents ; les MSAP ne doivent pas être considérées

comme des services au rabais ; les citoyens n'ont cependant pas forcément besoin de notre présence tous les jours. Il s'agit d'une démarche pluriannuelle.

Compte tenu de l'importance du sujet et considérant que le devenir de la DGFIP ne doit pas être discuté « au rabais » dans de simples réunions informelles, toutes les OS ont demandé la transformation de cette réunion en CTL, ce qui nous a été refusé au motif que le projet est trop en amont.

I. Approbation du PV du CTL du 22 janvier et du CTL du 24 janvier 2019

Le CTL du 22 janvier ayant été boycotté (envahissement du hall de Montmailler), le vote n'est intervenu que pour le PV du CTL du 24/01/2019.

Vote :

pour : unanimité des OS

II. Généralisation du télétravail à domicile à la DGFIP

Il s'agit d'un dispositif ouvert à tous les agents de la DDFIP 87, qui travailleraient à leur domicile. Les télétravailleurs bénéficient des mêmes droits que ceux travaillant au bureau (dont chèques déjeuners).

Après accord du chef de service et de la Direction, une convention est signée entre les 3 parties. Elle est réversible à tout moment et n'est pas renouvelée par tacite reconduction.

Les volontaires doivent remplir certaines conditions d'ancienneté, d'autonomie, ..

La Direction se charge de fournir un ordinateur portable paramétré par la CID. Restent à la charge de l'agent les frais de ligne téléphonique, de la connexion internet, de l'installation électrique sécurisée et d'un espace de travail adapté.

La démarche est à l'initiative de l'agent pour un maximum de 3 jours par semaine ou de 12 jours par mois. Dans le contexte de déploiement, le recours à la période d'adaptation de 3 mois et à une seule journée par semaine sont des critères à privilégier. Compte tenu des contraintes techniques, seules 20 personnes pourront en bénéficier pour la première campagne.

Un message sur Ulysse 87 annoncera le lancement de la campagne de recensement des candidatures. Sur Ulysse national, un kit documentaire est disponible : agents/vie de l'agent/télétravail.

Le référent départemental est Fabien Devos ; n'hésitez pas à le contacter et éventuellement à nous faire part des difficultés ou des refus opposés.

Vote

abstention : FO DGFIP 87

pour : CFDT/CFTC

Pour FO DGFIP 87, le recours au télétravail relève d'une situation personnelle.

III. Intégration du département de la Vienne au CSBUD à compter du 1/04/2019

Après 3 réunions préparatoires et depuis le 01/04/2019, le CSBUD a pris en charge le remboursement des frais de déplacement et l'achat des billets de train pour l'ensemble des agents de la Vienne (603 agents).

Cette intégration va nécessiter la réorganisation du BIL et du CSBUD.

Pour FO DGFIP 87 :

Le CSBUD est véritablement une réussite compte tenu de l'investissement des agents. Cette structure permet de conserver de l'emploi dans le département.

Cependant, afin de réussir l'intégration d'un nouveau département de l'importance de la Vienne, des agents doivent être affectés sur les emplois fléchés. L'affectation de collègues est un préalable à toute réorganisation BIL/CSBUD. Le seul changement a été le déménagement de l'équipe dédiée aux frais de déplacement au 3^{ème} étage de la Direction.

Vote :

abstention : unanimité des OS

IV. Bilan de l'exécution budgétaire 2018 et présentation du budget 2019 de la DDFIP 87

➤ exécution budgétaire 2018

Pour 2018, le montant des dépenses payées s'élève à 2 666 336 € réparties :

- dépenses métiers (affranchissement, impression, FDD) : 38 %
- dépenses immobilières (fluides, loyers nettoyage) : 32 %
- dépenses de fonctionnement courant (formations, achats divers, entretien) : 19 %
- dépenses informatiques : 11 %

Malgré des dépenses en baisse, la DDFIP a réussi à obtenir divers abondements permettant de couvrir certaines dépenses importantes.

➤ présentation du budget 2019

Les dotations pour 2019 sont toujours en baisse ; les premiers chiffres sont de 2 003 582 € en Autorisations d'Engagement et de 2 112 610 € en Crédits de Paiement.

Un abondement est déjà demandé afin de réaliser des travaux d'amélioration des bâtiments domaniaux (Cruveilhier et Montmailler).

Les plans d'économie seront poursuivis.

FO DGFIP a demandé quand débiteront les travaux de la zone désamiantée : il semblerait que les crédits soient bloqués...

De même, l'audience relative à la toiture de Cruveilhier aura lieu le 11 avril prochain...

V. Bilan à 6 mois du SAR de Nantiat

Le bilan semble positif pour Rochechouart et Nantiat. Ainsi, les actions engagées entre le 01/10/2018 et le 31/12/2018 sont réparties :

193 mises en demeure

773 dossiers en phase comminatoires

42 OTD CAF, 24 OTD bancaires et 53 OTD employeurs

Le taux de recouvrement sur l'exercice courant est passé de 89,12 % (au 30/09) à 90,79 % (au 31/12), pour 8 budgets (sur les 67 gérés par Rochechouart).

Pour FO DGFIP 87, à n'en pas douter, la géographie revisitée les en remercie.

VI. Questions Diverses

la prime PAS :

Certains collègues, bien qu'ayant participé au déploiement du PAS, ont été écartés de la prime. FO DGFIP 87 s'est étonné de cette discrimination : la Direction a répondu que ces collègues ne rentraient pas dans les critères d'éligibilité soit la participation à des formations. Pour FO DGFIP 87 l'attribution de cette prime limitée à certains agents est simplement

scandaleuse alors qu'il s'agit d'une réforme qui a nécessité l'investissement de chaque agent de la DGFIP. Des remerciements sur Ulysse coûtent moins que le versement de 200 € . Cet exemple est à rapprocher de la prime dite «gilets jaunes » que les fonctionnaires attendent encore...

futur déménagement de l'action sociale: une attention particulière a été demandée à la Direction quant à l'accessibilité et à la confidentialité de ces services, pendant les heures de fermeture du site.

Séance levée à 11h00

Vos représentantes FO DGFIP 87 :
Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS